



# Réunion publique d'informations

Jeudi 07 avril 2022



# MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES

- ✓ **Restauration scolaire**
- ✓ **ALSH** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (3-12 ans)  
(vacances scolaires et mercredis)
- ✓ **Garderie périscolaire** (3-12 ans)



# Des démarches simplifiées

- A partir du **lundi 11 avril prochain**, l'inscription aux services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs) se fera **en ligne**.  
1<sup>ère</sup> période concernée : du 2 mai 2022 au 7 juillet 2022.

## Réservation :

- À partir du « portail familles »

## Identifiant et mot de passe :

- Vous trouverez votre mot de passe et identifiant de connexion sur le courrier qui vous sera adressé par mail, Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez contacter la Mairie.

# Des démarches simplifiées

**Accès internet** : Les familles ne disposant pas d'un accès internet pourront effectuer les inscriptions/désinscriptions ainsi que les règlements en ligne, à la Mairie.

## **Heures d'ouverture de la Mairie**

Du lundi au Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00

Le Samedi de 09 h 00 à 12 h00

## **Portail Prépaiement :**

Les familles devront créditer leur compte à l'avance sur le portail famille afin de pouvoir procéder aux réservations des activités.

Celles-ci pourront également alimenter le porte-monnaie par des versements en espèces, chèques ou CESU à la Mairie

# Restauration scolaire

LUNDI/MARDI/ MERCREDI /JEUDI/VENDREDI

## Inscription obligatoire :

- **2 jours max.** avant l'accueil de l'enfant (hors samedi-dimanche). Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 60 jours.
  - Exemple : Au plus tard Le lundi pour le lundi suivant / le mardi pour le mardi suivant

## Absence :

- Dans le cas d'une absence pour maladie (présentation d'un certificat médical) ou évènement exceptionnel , le repas ne sera pas facturé.
- **Tickets du restaurant scolaire non-utilisés : Vous pouvez rapporter vos tickets excédentaires à la mairie jusqu'au 20 mai inclus. Ceux-ci seront recredités sur le compte de votre portail famille. Après cette date, aucun ticket ne sera repris ou recredités sur votre compte. Ils seront définitivement perdus.**

# Garderie périscolaire (matin et soir)

**L'inscription est obligatoire.**

HORAIRE D'OUVERTURE		
	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h15 à 8h45	15H45 à 19H00
Mercredi	7H15 à 8H45	

- **Les inscriptions :**

**2 jours max.** avant l'accueil de l'enfant (hors samedi-dimanche). Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 60 jours (Ex : Au plus tard, le lundi pour le lundi suivant ...)

- **Vous avez inscrit votre enfant et il est absent :**

Si pas de certificat médical fourni au plus tard dans la semaine suivante, toute inscription est due.

- **Vous n'avez pas inscrit votre enfant et il est présent :**

- \* Garderie matin **OU** soir : Tarif majoré à 4 €

- \* Garderie matin **ET** soir : Tarif majoré à 6 €

# Accueil de loisirs: le mercredi

## HORAIRES D'OUVERTURE

ACCUEIL MATIN	MATIN	APRES-MIDI	JOURNEE	
7h15/9H30	9H30/12H00	13H30/18H30	9H00/18H30	

### L'inscription est obligatoire.

**1 semaine max. avant** l'accueil de l'enfant. Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 60 jours (Ex : le mercredi pour le mercredi suivant...).

**Seules les absences justifiées, par un certificat médical fourni au plus tard dans la semaine qui suit l'absence de l'enfant, seront prises en compte.**

**En cas de présence SANS inscription préalable, le tarif sera majoré comme suit :**

- \* Journée avec repas : Tarif de 12.60 € à 13.20 € : + Majoration de 6 €
- \* 1/2 journée sans repas : Tarif de 7.25 € à 7.35 € : + Majoration de 3 €
- \* 1/2 journée avec repas : Tarif de 10.50 € à 10.60 € : + Majoration de 5 €

Pour les enfants extérieurs à la commune : Tarif habituel + majorations identiques si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable.

# ALSH

## Vacances scolaires

### Calendrier d'ouverture du centre de loisirs

- **Vacances d'été: 08 juillet au 31 Juillet**  
**22 Août au 31 août**
- **Vacances d'automne: 24 octobre – 06 novembre**
- **Vacances de Noël: 19 décembre – 1<sup>er</sup> janvier**

# ALSH

## Vacances scolaires

- **Les vacances** : inscription obligatoire en journée complète uniquement (les périodes d'inscriptions vous seront communiquées via le portail familles et sur le programme des activités, environ 3 semaines avant).
- **Demandes d'inscriptions sur liste d'attente** : elles seront prises en compte dans la limite des places disponibles restantes.
- **Annulation/Absence** :

**48 heures** avant l'accueil de l'enfant pour les annulations et sur présentation d'un certificat médical pour absence justifiée .

Si l'enfant est absent alors qu'il y a une inscription, la journée est due.

En cas de présence SANS inscription préalable (journée seulement), le tarif suivant sera appliqué :

\* Journée avec repas : 12.60 € + 6 €

\* Enfants extérieurs à la commune : Tarif habituel + majorations identiques si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable.

# Questions / Renseignements

- **Téléphone** : 05 55 09 20 19 (Mairie)  
05 55 09 28 63 ou 06 14 90 02 94 (Service Animation)  
06 35 45 01 09 (Service Restauration)
- **Courriel**: [mairie@saintjustlemartel.fr](mailto:mairie@saintjustlemartel.fr) (Mairie)  
[alsh@saintjustlemartel.fr](mailto:alsh@saintjustlemartel.fr) (Service animation)  
[restaurant-scolaire@saintjustlemartel.fr](mailto:restaurant-scolaire@saintjustlemartel.fr) (Service Restauration)

Ce diaporama sera disponible sur le site internet de la commune.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions utiles .

